HOWARD ROSS LIBRARY
OF MANAGEMENT
SEP 1 1981
McGILL UNIVERSITY

1974
RAPPORT ANNUEL

LA COMMISSION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTRE COUVERTURE:

Paysages de la province pittoresque du Canada desservie par la Commission d'énergie électrique du Nouveau-Brunswick.

Les photographies de la couverture sont une gracieuseté du ministère du Tourisme.

Ci-dessous:

Le premier ministre Richard B. Hatfield pose la pierre angulaire de la centrale de Coleson Cove le 20 octobre 1973.

RAPPORT ANNUEL

le 21 juin 1974

A son honneur
L'honorable H. J. Robichaud
Lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à votre honneur,

La Commission d'énergie électrique du Nouveau-Brunswick à l'honneur de vous présenter, conformément à la Loi sur l'énergie électrique, chapitre 41 des Lois du Nouveau-Brunswick de 1961-62, le rapport annuel pour l'année terminée le 31 mars 1974.

Respectueusement soumis,

J. Stewart Brooks

J. Stewart Brooks, président
Commission d'énergie électrique
du Nouveau-Brunswick

BUREAUX

SIEGE SOCIAL
Fredericton, Nouveau-Brunswick

CENTRES REGIONAUX DE DISTRIBUTION ET DE COMMERCIALISATION

Région nord	Chatham
Région sud-est	Moncton
Région ouest	Woodstock

CENTRES DE PRODUCTION REGIONAUX
Mactaquac
Saint-Jean
Grand-Lake - Chatham
Grand-Sault
Dalhousie

TABLE DES MATIÈRES

Rapport annuel 1
Organigramme 2
Avant-propos du président 3
Finances 4
Exploitation 5
Consommation 8
Bilan 9
Régime du personnel 17
Planification 18
Accroissement des immobilisations 20
Etat de la production et des ventes 23
Notre milieu 24

LA COMMISSION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

If you wish to have a copy of this report in English, we will be pleased to send one at your request—
Information Services Department, The New Brunswick Electric Power Commission, Fredericton, New Brunswick.

Organigramme

Président
L'honorable J. Stewart Brooks

Vice-président
M. Louis E. Landry

Commissaires
Mme Owen Smith
M. Hugh Morris
M. Jack P. Ensor
M. Wilson Weldon

Secrétaire
M. P. J. Burns

CHEFS DES SERVICES ADMINISTRATIFS

Directeur
M. A. J. O'Connor

Ingénieur en chef
M. L. J. Whalen

DIVISIONS

Comptabilité et Informatique
M. B. J. Rideout

Contrôleur
M. L. M. Totten

Devis et Construction
M. G. H. D. Ganong

Distribution et Commercialisation
M. R. A. Toner

Adjoint au directeur
M. L. D. Corbett

Régime du personnel
M. H. V. McIntyre

Aménagement des réseaux d'énergie et Exploitation
M. F. C. MacLoon

Services de soutien
M. B. J. MacMillan

Chef du contentieux
M. A. McF. Limerick

Trésorier
M. W. A. Williamson

Vérificateurs
Touche, Ross et Cie

Vice-président et commissaires

Louis E. Landry

Mme Owen Smith *Hugh Morris* *Jack P. Ensor* *Wilson Weldon*

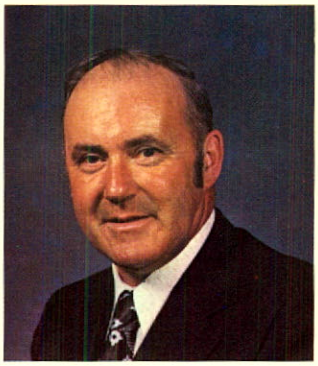

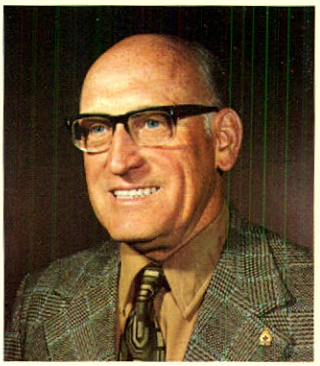

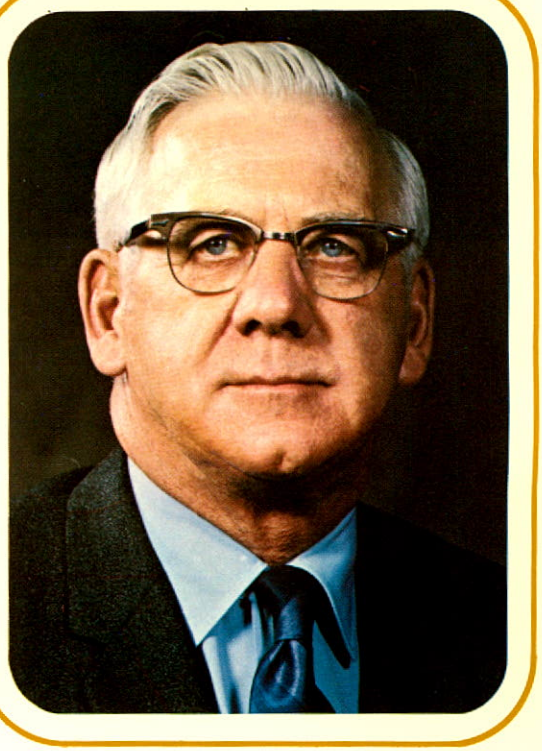

Avant-propos du président

Au cours de la dernière année financière, la Commission a été témoin de changements majeurs en matière d'approvisionnement énergétique, de sécurité et de coûts. Ces changements sont dus à l'augmentation sans précédent du coût du pétrole suite aux politiques des pays producteurs du pétrole extrait au large des côtes. Le choc produit par ces décisions s'est fait sentir à travers le monde et a entraîné des situations critiques surtout dans les pays pauvres en énergie.

Au Nouveau-Brunswick, les répercussions de la crise énergétique furent amoindries grâce à l'élaboration d'une planification visant le "mélange" équilibré de la production de l'approvisionnement énergétique de la Commission. La production globale et les achats s'élevèrent à plus de huit milliards de kilowatts-heures et furent répartis également entre la production hydro-électrique, la production thermique et l'énergie achetée. Le nombre total d'unités achetées à l'extérieur dépasse le nombre total d'unités exportées et la Commission a intégré le reste à ses réseaux de transmission et de production.

Au début du printemps 1973, les inondations considérables des rives du fleuve Saint-Jean ont occasionné quelques problèmes mineurs dans les centrales hydro-électriques aménagées sur le fleuve. Ces problèmes consistèrent surtout en une diminution de la capacité de production pendant les périodes critiques de l'inondation suite à la diminution de la hauteur des chûtes d'eau effectives. L'ampleur des inondations printannières a justifié l'étude de toutes les méthodes possibles de minimisation des répercussions. La fluctuation du coût de l'énergie a suscité un regain d'intérêt vis-à-vis de l'aménagement d'installations d'emmagasinage d'énergie et de production dans les bassins d'alimentation situés des deux côtés de la frontière internationale dans la partie supérieure du fleuve.

Ces aménagements locaux et internationaux relatifs à l'approvisionnement en énergie ont affermi les relations de la Commission avec ses voisins du Canada et des états de la Nouvelle, Angleterre. Les occasions d'entraide se multiplient permettant ainsi aux entreprises de service public participant de bénéficier des programmes de commercialisation de l'énergie et des programmes de soutien orientés vers la production d'énergie à un prix inférieur sur une base régionale.

Au cours de la prochaine année, la Commission s'intéressera encore davantage aux programmes orientés vers d'autres modes de production énergétique spécialement celui de la centrale nucléaire dont l'emplacement et les répercussions sur l'environnement font maintenant l'objet d'une étude. Après avoir été assurée de la contribution financière du gouvernement fédéral à ce programme, la Commission a fait parvenir une déclaration d'intention avec faculté d'achat d'une deuxième unité à un fabricant de turbo-générateur concernant l'achat d'une unité de 600 mégawatts. La date visée de l'aménagement final de la première unité a été fixée à 1979.

C'est avec regret que nous avons accepté la démission de M. Edmond Landry au début de l'année. M. Landry était un homme résolu qui appuyait de façon positive les programmes conçus dans le meilleur intérêt de tous les habitants de la province.

Je tiens à exprimer à nouveau toute ma reconnaissance aux membres de la Commission, administration et personnel, pour l'appui manifesté au cours de l'année écoulée. Grâce à leur aide soutenue, nous serons en mesure de faire face aux besoins énergétiques sans cesse croissants de la province et de nos abonnés.

J. Stewart Brooks.

J. STEWART BROOKS
Président

Finances

Le revenu global s'élève à $94,356,286 soit une augmentation considérable de 19.5% par rapport à l'année dernière. Cependant, les coûts directs de production d'énergie et de dispensation des services ont augmenté de 30.9%. La plus grande partie de cette augmentation est due aux coûts des achats d'énergie et du combustible.

L'augmentation des achats par l'entremise de l'interconnexion de la Commission et de l'Hydro-Québec et les conditions favorables du fleuve Saint-Jean ont permis une exportation considérable d'énergie une fois les besoins énergétiques du Nouveau-Brunswick et du Canada satisfaits. L'accroissement des travaux de construction y compris la construction de maisons et de vastes centres commerciaux ainsi que la tendance marquée vers l'utilisation de l'électricité comme mode de chauffage constituent les facteurs clés de l'augmentation du revenu. Le revenu total provenant de nos principaux clients industriels est un peu moins élevé que prévu surtout en ce qui a trait à l'industrie des pâtes et papiers où des usines ont dû fermer leur porte suite à des conflits ouvriers.

En juin 1973, des frais additionnels ont été portés au compte du consommateur pour la première fois en vertu de la disposition redressement—combustible adoptée l'an dernier. Le coût moyen du combustible dépassait $2.65 le baril au moment de l'entrée en vigueur de la disposition de redressement et a continué d'augmenter au cours du reste de l'année financière. Les frais perçus en vertu du redressement s'élevèrent à $2,563,664 et ont été inclus dans le revenu total afin de compenser le prix élevé du combustible.

La somme de $1,751,000 fut portée au compte de la division de l'exploitation et créditée au fonds de réserve de péréquation afin d'être utilisée dans les cas où le débit du fleuve Saint-Jean est en dessous de la moyenne.

Suite à ce redressement, le revenu net de la Commission est passé à $8,789,043 et de ce montant, $5,916,729 fut déduit comme dotation à la réserve.

Les gains retenus dans la Commission à la fin de l'année s'élevèrent à $10,057,416 soit une augmentation de $2,872,314 par rapport au 31 mars 1973.

L'augmentation des revenus a fourni des fonds additionnels qui ont défrayé, en partie, nos dépenses en immobilisations. Cependant, les fonds requis pour l'aménagement de la centrale de Coleson Cove, maintenant en cours à Saint-Jean, ont contribué largement aux besoins en capital frais et à deux émissions de débentures à long terme. Ces deux émissions ont été bien accueillies. En avril 1973, des débentures à 7 7/8% échelonnées sur 25 ans et totalisant $45,000,000 furent vendues aux Etats-Unis sous forme de placements privés. Plus tard, soit en novembre 1973, des débentures à 8½% échelonnées sur 25 ans furent émises publiquement sur le marché canadien. La Commission a conservé d'importantes ouvertures de crédits bancaires et ces crédits furent renouvelés au cours de l'année financière afin de maintenir la souplesse requise pour profiter pleinement de ses possibilités financières.

Faits saillants

	1974	1973
Revenu global. . . .	$ 94,356,286	$ 78,990,893
Dépenses et crédits alloués . . .	91,483,972	78,268,439
Impôt foncier et taxe d'affaires. . . .	1,049,851	989,696
Taxes provinciales sur les ventes. . . .	1,058,444	589,727
Traitements et salaires.	20,279,514	16,591,395
Avoirs fixes y compris projets d'immobilisations en cours. . . .	550,411,041	483,264,042

Répartition des revenus

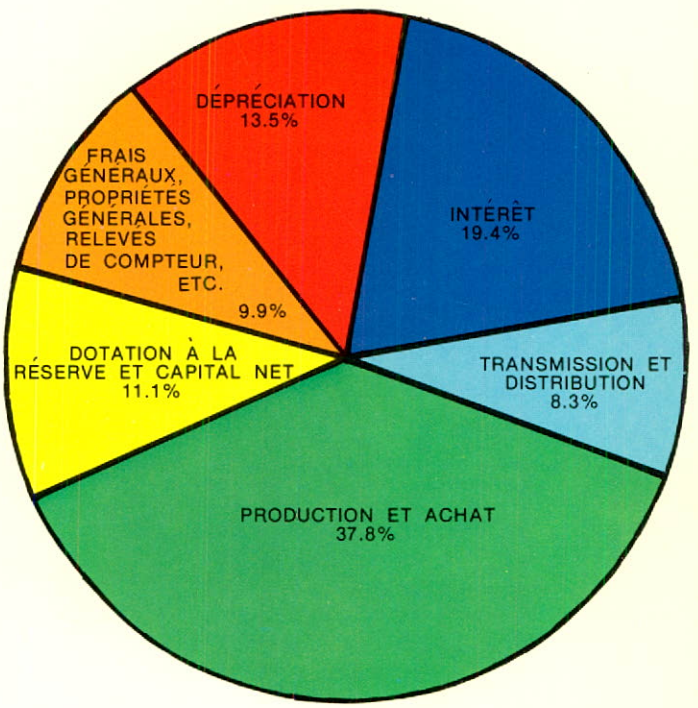

Année financière terminée le 31 mars 1974

Une pointe considérable de 1,474,400 kilowatts a été enregistrée au réseau de la Commission le 13 décembre 1973 suivie, le 16 janvier 1973, d'une puissance maximale appelée de 911,800 kilowatts.

La production depuis les centrales hydro-électriques s'élève à 2,662,918,600 kilowatts-heures soit une diminution de 14.9% comparativement à l'année dernière. Cette diminution est due aux conditions moins favorables du débit de l'eau encourues pendant plusieurs mois de l'année malgré l'état supérieur du débit de l'eau maintenu au cours de l'année.

La production depuis les centrales thermiques s'élève à 2,769,410,562 kilowatts-heures soit une augmentation de 6.4%.

Les achats d'énergie provenant de diverses sources ont augmenté de 88.5% au cours de l'année. Cette augmentation est due principalement aux achats fermes et aux achats économiseurs conclus avec l'Hydro-Québec et la quantité moindre achetée des entreprises de service public de la Nouvelle-Ecosse et de la Nouvelle-Angleterre. Le convertisseur haute tension de courant continu de Eel River fut exploité à plein rendement pendant une bonne partie de l'année. Les circonstances ont permis de dispenser, sans passer par l'inverseur de Eel River, une charge considérable pour fin industrielle portant ainsi la achats conclus avec l'Hydro-Québec à 410,000 kilowatts.

Les ventes aux autres réseaux ont augmenté de 23.8%, 2,470,992,566 kilowatts-heures, atteignant ainsi un niveau record. L'augmentation de 300% du prix du pétrole et les pénuries en Nouvelle-Angleterre ont permis la vente de surplus d'énergie. Les ventes, habituellement élevées à longueur d'année, d'énergie industrielle ont diminué pendant le troisième trimestre suite aux grèves survenues dans l'industrie des pâtes et papiers.

L'interconnexion de 345,000 volts avec la Nouvelle-Angleterre a été hors d'usage pendant trois semaines aux mois de février et mars afin de permettre la réparation du transformateur de liaison de Keswick endommagé suite à une défectuosité interne.

Au cours de l'année, le programme de commercialisation de la Commission a pris une nouvelle orientation. Ce changement amena une diminution dans le budget de publicité de la division de l'exploitation et accentua l'importance d'une utilisation sage et efficace de l'électricité. Nous avons accordé plus d'attention à la conservation de l'énergie tout en rappelant aux consommateurs l'importance de se servir modérément des ressources naturelles.

Plusieurs programmes conçus pour assurer aux usagers un service plus efficace et plus stable furent élaborés. Deux d'entre eux nommément le programme "Normes de service au client et comptes-rendus des ventes" et "Système de commande de travail" entreront en vigueur dans 12 districts à travers la province.

Le programme "Normes de service au

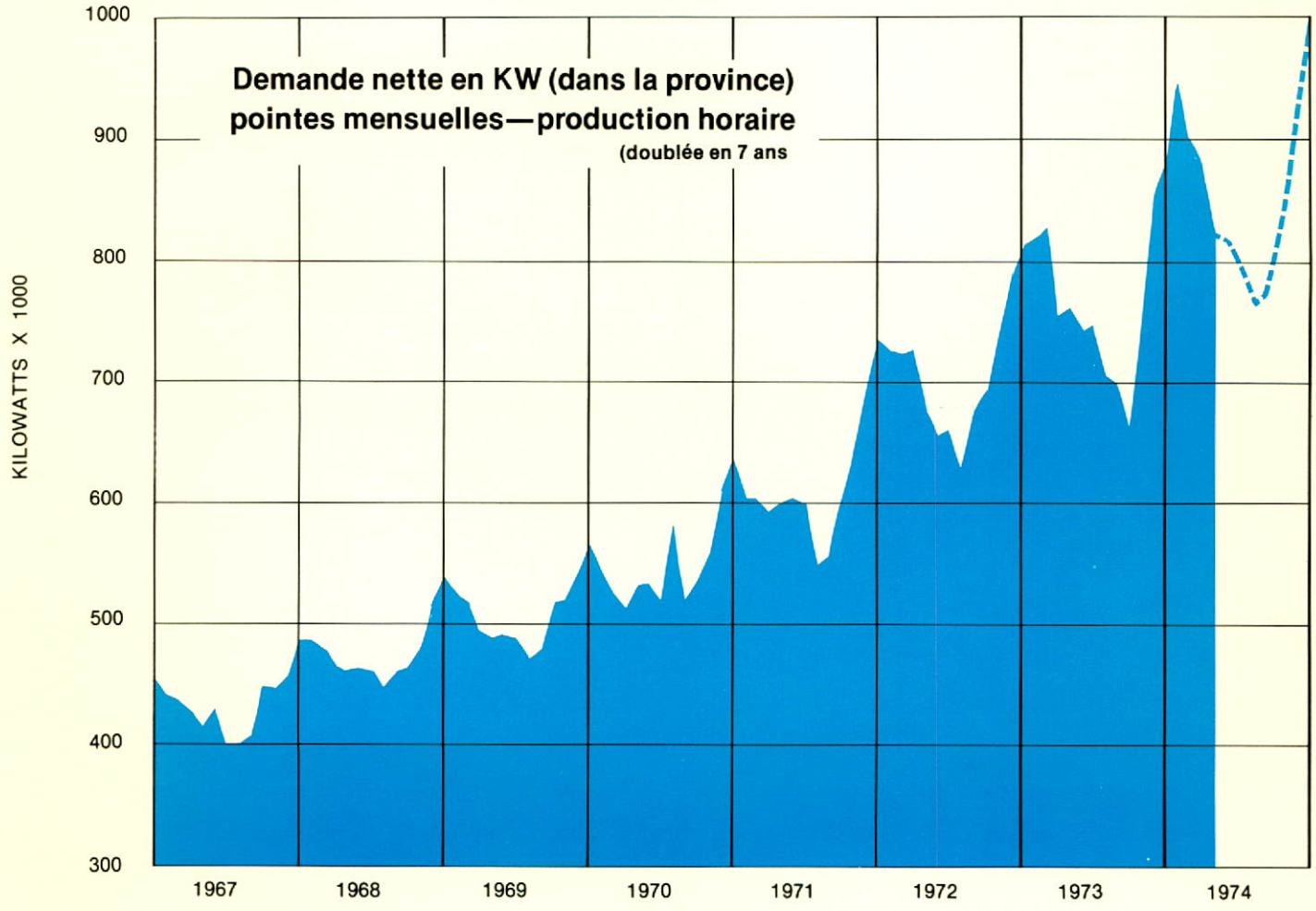

client et comptes-rendus des ventes" vise la fixation de normes qui devront s'appliquer dans la dispensation des services requis par le consommateur. Ce programme facilitera la planification et la coordination des activités quotidiennes et constituera une source de renseignements utile à l'administration dans les questions de planification.

Le système de commande de travail au niveau des districts permet de recueillir des données sur les travaux quotidiens et sur les dépenses directes en immobilisations faits par le personnel de la division de l'exploitation. Ces données servent à mesurer le rendement des divers districts et permettent notamment d'établir des dates de clôture relativement aux travaux d'immobilisations directes.

Un nouveau service au client a été mis sur pied à Fredericton au cours de l'année. Il s'agit d'un service de réponse téléphonique conçu pour procurer des renseignements sur les interruptions du service d'électricité et pour envoyer une équipe de réparation sur les lieux.

Kilowatts — Heures produits et achetés

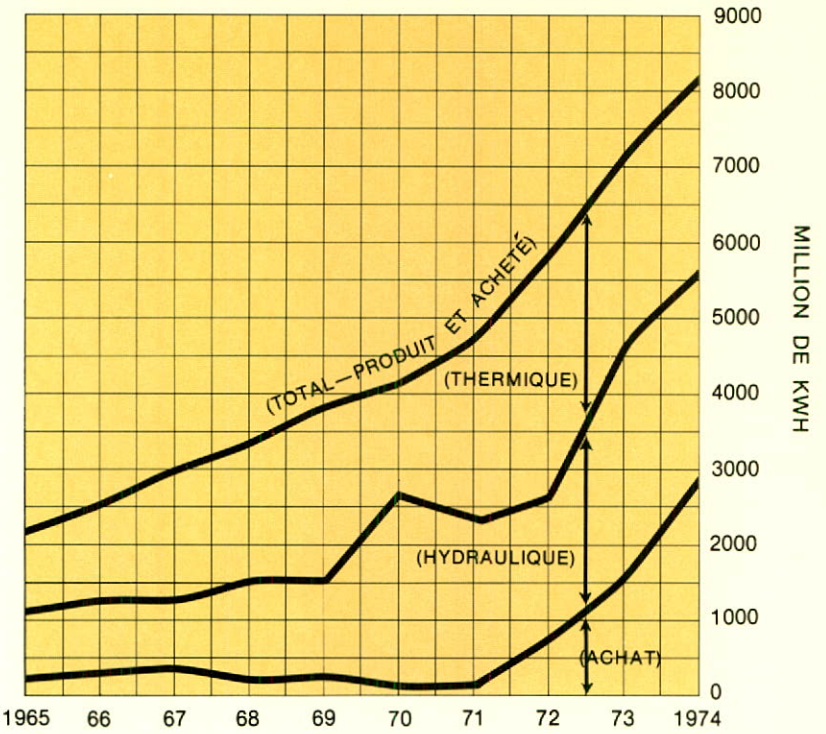

Ces montants correspondent aux années financières se terminant le 31 mars.

Florence Blackiere, caissière de la Commission, inscrit un nouveau client. Au cours de l'année financière 1973-74, le nombre total de clients a augmenté de 5.8%, soit 176,821 clients de plus que l'année précédente.

Inondations du fleuve Saint-Jean, Fredericton, printemps 1973

Les inondations printannières du fleuve Saint-Jean en 1973 ont causé des dommages considérables et étendus dans plusieurs régions du centre de la province.

Le siège social de la Commission d'énergie électrique du Nouveau-Brunswick a servi de locaux au personnel du Service de prévision des inondations de l'Organisation des mesures d'urgence, aux représentants du gouvernement et aux membres de la presse qui ont collaboré étroitement avec le personnel de la Commission dans le compte-rendu des inondations. De plus, les organismes fédéraux et provinciaux de sécurité ont augmenté leurs effectifs de milliers de travailleurs bénévoles qui ont lutté nuit et jour pour atténuer les répercussions de cette inondation.

Tel que vous le constatez sur les photos, la capitale du Nouveau-Brunswick a subi des dommages considérables; les édifices situés sur les berges du fleuve ont été les plus durement touchés. Après avoir inondé l'édifice du gouvernement fédéral et la Place des officiers, les eaux ont atteint l'Edifice du Centenaire, l'Assemblée législative, les magasins et les demeures.

(1) *Inondation de l'édifice fédéral, Fredericton, N.-B.*

(2) *Personnel de l'Organisme des mesures d'urgence au Centre de prévisions des inondations*

(3) *La Place des officiers pendant l'inondation*

(4) *L'inondation de l'Assemblée législative et de l'Edifice du Centenaire, Fredericton, N.-B.*

1

2

3

4

Consommation

Le nombre total de kilowatts-heures vendus a augmenté de 12.3% soit plus 800 millions de kilowatts-heures de plus comparativement à l'année dernière. Toutes les catégories d'usagers ont accru leur besoin en énergie et le nombre total d'usagers est passé de 17,713 au 31 mars 1973 à 176,821.

Les ventes d'énergie domestique et commerciale ont augmentées considérablement quoique les ventes aux industries furent entravées par les conflits de travail soulevés dans certaines fabriques de l'industrie du papier. Le niveau élevé de l'énergie achetée par la Commission et les conditions hydrauliques favorables de cette année ont permis à la Commission d'augmenter les ventes à l'extérieur après avoir répondu aux besoins du Nouveau-Brunswick et des provinces maritimes.

Nous avons insisté davantage sur le service à l'usager et sur la facilité d'accès à l'information. Des renseignements sur les rajustements selon le coût du pétrole, la conservation et l'utilisation sage et efficace de l'électricité ont été préparés à l'intention des usagers et réflètent ainsi l'intérêt manifesté par la Commission à cet égard.

Le nombre de chauffe-eau loués a augmenté de 7,616 portant ainsi le total à 45,524. Le nombre de lumières "sentinelles" a augmenté de 1,717 portant ainsi le total à 12,030.

Les besoins d'électricité pour fin de chauffage ont augmenté considérablement au cours de l'année car au delà de 70% des nouveaux appartements et motels construits ont adopté le système à l'électricité. De plus, le nombre de maisons chauffées à l'électricité a augmenté de 40% portant ainsi le total à plus de 6,000.

Moyenne annuelle de KWH consommés par usager résidentiel

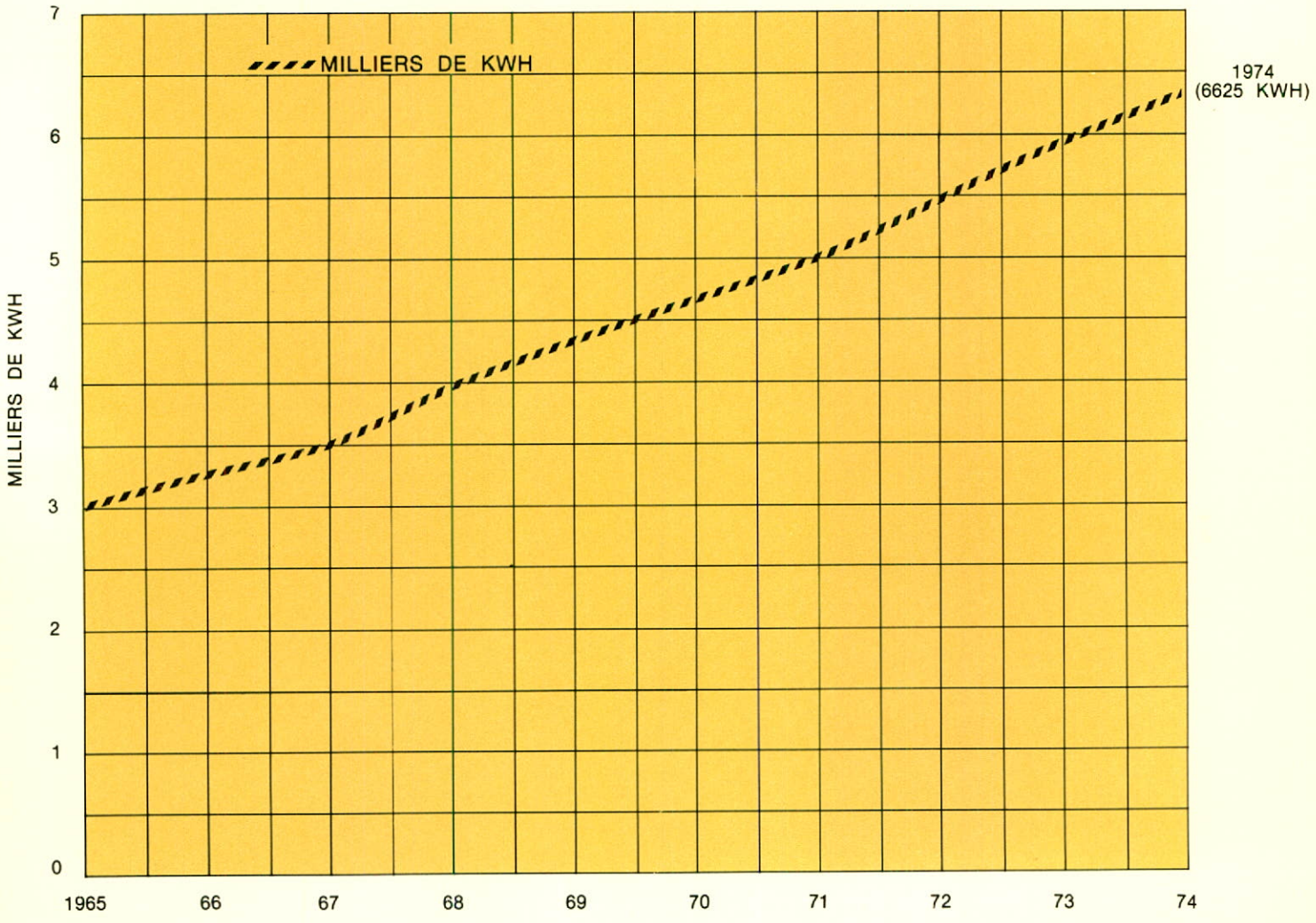

État Financier

Rapport des verificateurs 9

Bilan 10

État des résultats et des bénéfices conservés dans l'entreprise 12

État de la provenance et de l'utilisation des fonds 13

Notes aux états financiers 14

LA COMMISSION D'ENERGIE ELECTRIQUE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

TOUCHE ROSS & CO.

BRUNSWICK HOUSE
44 PRINCE WILLIAM STREET
P.O. BOX 549, SAINT JOHN, N.B.
(506) 657-5240

RAPPORT DES VERIFICATEURS

L'honorable Richard B. Hatfield,
Premier ministre de la province du Nouveau-Brunswick,
Fredericton, N.-B.

Monsieur,

Nous avons examiné le bilan de la Commission d'Energie Electrique du Nouveau-Brunswick au 31 mars 1974 et les états connexes des résultats et des bénéfices conservés dans l'entreprise ainsi que de la provenance et de l'utilisation des fonds pour l'exercice clos à cette date. Notre examen a compris une revue générale des méthodes comptables et les sondages des livres et des pièces justificatives que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

A notre avis, ces états financiers exposent fidèlement la situation financière de la Commission au 31 mars 1974 ainsi que les résultats de son exploitation et les mouvements de sa trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis appliqués suivant les mêmes modalités qu'au cours de l'exercice précédent.

Saint-Jean, N.-B.
le 17 juin 1974

Touche Ross & Co.

Touche, Ross & Co.
Comptables agréés

LA COMMISSION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Bilan au 31

ACTIF

	1974		1973	
IMMOBILISATIONS				
Propriétés et outillage, au prix coûtant, moins amortissement accumulé (note 3)		$442,703,472		$387,178,008
ACTIF À COURT TERME				
Encaisse et placements à court terme	$21,498,612		$6,827,771	
Comptes à recevoir	11,777,160		9,749,262	
Matériaux, fournitures et combustibles, au prix coûtant	6,649,480		4,412,034	
Frais payés d'avance	129,258		106,199	
		40,054,510		21,095,266
PRÊTS HYPOTHÉCAIRES ET COMPTES À RECEVOIR REPORTÉS		287,350		379,531
FRAIS REPORTÉS				
Escompte et frais d'émission des débentures, moins montants amortis	4,858,689		4,491,299	
Frais d'arpentage et de génie touchant l'expansion des installations	981,673		679,992	
Autres	142,104		165,811	
		5,982,466		5,337,102
FONDS DÉTENUS POUR FINS PARTICULIÈRES				
Fonds de l'appareillage C.C.H.T. (note 4)	8,121,776		5,189,820	
Fonds d'assurance	3,545,466		2,628,737	
		11,667,242		7,818,557
		$500,695,040		$421,808,464

AU NOM DE LA COMMISSION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE DU NOUVEAU-BRUNSWICK:

J. STEWART BROOKS, président du Conseil.

LOUIS E. LANDRY, vice-président du Conseil.

mars 1974

PASSIF

	1974		1973	
DETTE À LONG TERME (notes 2, 5 et 6)				
Débentures émises par la Commission et garanties par la province du Nouveau-Brunswick		$310,776,764		$252,838,364
Emprunts de la province du Nouveau-Brunswick		19,756,071		21,495,914
Emprunts de la Commission d'Énergie du Nord Canadien remboursables annuellement, principal et intérêt aux taux de 4½% à 8½%, d'ici 2011—garantis par la province du Nouveau-Brunswick		59,208,129		60,088,503
Autres emprunts à long terme		26,104,422		24,989,337
		415,845,386		359,412,118
PASSIF À COURT TERME				
Emprunts et avances bancaires	$ 4,047,877		$ 1,537,223	
Comptes à payer et frais courus	24,485,152		18,027,747	
Intérêt couru sur les débentures émises par la Commission	8,052,211		5,556,985	
Province du Nouveau-Brunswick—Intérêt couru	336,369		343,150	
Retenues sur contrats en cours	1,681,794		1,436,263	
Dépôts pour service	247,658		460,228	
		38,851,061		27,361,596
PASSIF REPORTÉ				
Avances des abonnés pour aide à la construction		379,706		426,915
RÉSERVES (note 7)		35,561,471		27,422,733
BÉNÉFICES CONSERVÉS DANS L'ENTREPRISE		10,057,416		7,185,102
		$500,695,040		$421,808,464

LA COMMISSION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

État des résultats et des bénéfices conservés dans l'entreprise

Pour l'exercice clos le 31 mars 1974

	1974		1973	
REVENUS				
Ventes d'énergie	$92,039,472		$76,912,260	
Ventes de vapeur	1,271,614		1,177,329	
Autres revenus	1,045,200		901,304	
		$94,356,286		$78,990,893
DÉPENSES				
Achats d'énergie	11,106,358		6,165,053	
Frais d'exploitation et d'entretien				
Production	24,559,636		20,720,069	
Transport	1,404,160		969,590	
Distribution	6,449,891		5,379,007	
	43,520,045		33,233,719	
Frais d'administration et autres, moins montants capitalisés	9,301,780	52,821,825	8,990,911	42,224,630
		41,534,461		36,766,263
Intérêt, change et amortissement de l'escompte et des frais d'émission des débentures	27,370,593		22,551,146	
Moins: Revenu des fonds d'amortissement et des autres placements	$5,602,659		$2,580,447	
Intérêt capitalisé	3,509,021	9,111,680	905,567	3,486,014
		18,258,913		19,065,132
		23,275,548		17,701,131
Provision pour amortissement des propriétés et de l'outillage		12,735,505		11,654,259
Bénéfice net de l'exercice avant le redressement relatif aux conditions hydrauliques		10,540,043		6,046,872
Redressement visant à normaliser les coûts de production affectés par les fluctuations dans les conditions hydrauliques		1,751,000		2,871,000
Bénéfice net de l'exercice		8,789,043		3,175,872
Bénéfices conservés dans l'entreprise au début de l'exercice		7,185,102		6,462,648
		15,974,145		9,638,520
Virements aux réserves pour				
Fluctuations dans les conditions hydrauliques	1,000,000		100,000	
Assurance	916,729		853,418	
Éventualités	4,000,000		1,500,000	
		5,916,729		2,453,418
Bénéfices conservés dans l'entreprise à la fin de l'exercice		$10,057,416		$ 7,185,102

LA COMMISSION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

État de la provenance et de l'utilisation des fonds

Pour l'exercice clos le 31 mars 1974

	1974	1973
PROVENANCE DES FONDS		
Exploitation		
Bénéfice net de l'exercice	$ 8,789,043	$ 3,175,872
Montants imputés aux opérations mais ne requérant pas de sorties de fonds:		
Provisions		
Amortissement des propriétés et de l'outillage	12,735,505	11,654,259
Amortissement des véhicules	664,104	588,322
Amortissement de l'escompte et des frais d'émission des débentures	401,571	384,335
Redressement visant à normaliser les coûts de production affectés par les fluctuations dans les conditions hydrauliques	1,751,000	2,871,000
Frais d'arpentage et de génie radiés	473,816	325,542
	24,815,039	18,999,330
Produit de l'émission de débentures, moins escompte et frais	69,238,779	19,611,655
Contributions pour aide à la construction	162,597	1,022,669
Autres emprunts	1,115,085	1,986,277
Produit de la vente de biens	329,622	—
Diminution des autres frais reportés	23,707	—
Remboursement de prêts hypothécaires et de comptes à recevoir reportés—net	92,181	76,349
Diminution du fonds de roulement	—	7,121,816
	$95,777,010	$48,818,096
UTILISATION DES FONDS		
Dépenses sur les immobilisations	$69,417,292	$33,935,726
Rachat de débentures de la C.E.E.N.-B.	6,967,087	1,880,000
Évolution nette des fonds d'amortissement	5,561,087	1,551,020
Réduction des emprunts		
Province du Nouveau-Brunswick	810,000	6,624,000
Commission d'Énergie du Nord Canadien	880,374	832,785
Frais d'arpentage et de génie reportés	775,497	204,283
Augmentation du Fonds d'assurance	916,729	1,053,418
Avances des abonnés pour aide à la construction—net	47,209	116,036
Augmentation du Fonds de l'appareillage C.C.H.T.	2,931,956	2,522,727
Augmentation des autres frais reportés	—	24,001
Dépenses imputées aux réserves		
Règlement des réclamations concernant la pêche au Tobique	—	74,100
Accroissement du fonds de roulement	7,469,779	—
	$95,777,010	$48,818,096

Notes aux états financiers

AU 31 MARS 1974

Note 1—Sommaire des principales méthodes comptables

IMMOBILISATIONS—ADDITIONS ET ALIÉNATIONS:

Le prix coûtant des additions aux usines d'électricité présentement en exploitation comprend le coût d'origine des services contractés, la main-d'oeuvre directe et les matières premières, les intérêts sur les fonds utilisés durant la construction et les frais indirects de génie et de surveillance et autres frais généraux de même nature. Les intérêts sur les fonds utilisés durant la construction sont capitalisés mensuellement au taux demandé sur les emprunts à long terme les plus récents destinés à financer les constructions en cours.

Les frais d'entretien et de réparations courants sont imputés à l'exploitation alors que le coût des améliorations est capitalisé. Quant aux propriétés remplacées ou renouvelées, leur coût d'origine accru des frais de déplacement et diminué de la valeur de récupération et de l'amortissement accumulé est débité ou crédité aux opérations.

La Commission calcule l'amortissement selon la méthode linéaire à des taux devant éteindre le prix coûtant des immobilisations, déduction faite de la valeur de récupération estimative, sur leur durée probable d'utilisation. La durée probable d'utilisation de chacune des principales catégories d'immobilisations est la suivante:

BIEN	ANNÉES
Centrales hydrauliques	68
Centrales thermiques	30
Centrale de production par turbines à gaz	25
Centrale Diesel	20
Sorties et sous-centrales	30
Réseau de transport	40
Réseau de distribution	28
Immeubles	40

STOCKS:

Les stocks de matières premières et de fournitures sont évalués au prix coûtant moyen. Les combustibles sont évalués au prix coûtant selon le procédé du premier entré, premier sorti.

ESCOMPTE ET FRAIS D'ÉMISSION DES DÉBENTURES:

La Commission amortit l'escompte ou la prime sur débentures ainsi que les frais d'émission sur la durée de chacune des émissions.

FRAIS D'ARPENTAGE ET DE GÉNIE TOUCHANT L'EXPANSION DES INSTALLATIONS:

Les frais de recherche et de conception relatifs à des projets de construction particuliers et à certains projets de construction éventuelle sont reportés jusqu'à ce que la Commission autorise la construction et alors les frais sont capitalisés. Lorsqu'un projet est abandonné, les frais sont imputés aux opérations.

REVENUS:

Les revenus sont comptabilisés selon les factures mensuelles qui sont envoyées aux clients sur une base cyclique. La Commission ne comptabilise pas les revenus courus afférents à l'énergie vendue mais non facturée à la fin de toute période financière.

Le tarif a été modifié en date du 1er août, 1972 pour tenir compte des fluctuations du prix du pétrole; les factures d'électricité reflètent depuis lors les augmentations ou diminutions des coûts du pétrole lorsque ces coûts sont supérieurs à $2.65 le baril ou inférieurs à $2.03 le baril. On tient compte des augmentations ou des diminutions mensuellement sur la base de la consommation annuelle de pétrole projetée et des prix courants du pétrole. Ces revenus ne sont pas comptabilisés avant d'être facturés.

Note 2—Sommaire des principaux changements comptables

(a) Le 1er avril 1973, la Commission a changé sa méthode de capitalisation des frais d'administration et autres frais engagés durant la construction, ce qui a entraîné une réduction des frais d'administration et autres frais, pour l'exercice clos le 31 mars 1974, de $1,141,528.

(b) Avant l'exercice clos le 31 mars 1974, la Commission comptabilisait dans le compte Réserve pour éventualités les gains ou pertes sur change provenant de l'émission et du rachat des débentures remboursables en dollars des États-Unis. Au 31 mars 1974, la différence cumulative de change entre les dollars du Canada et des États-Unis au moment de l'émission des débentures a été virée de la Réserve pour éventualités au compte Prime sur change à la date d'émission. Ce compte est compris au bilan dans la dette à long terme (note 5).

Lorsque les débentures viendront à échéance ou seront rachetées, on extraira de ce compte la différence de change initiale et les gains ou pertes sur change réels, établis à ce moment, seront portés dans la Réserve pour éventualités.

Les chiffres de l'exercice clos le 31 mars 1973 ont été repris pour tenir compte de ce changement comptable.

Note 3—Immobilisations (au prix coûtant)

	1974	1973
PROPRIÉTÉS ET OUTILLAGE		
Centrales de production d'énergie	$273,157,174	$272,254,404
Réseau de transport	55,299,608	54,854,379
Sous-centrales	74,735,491	72,908,661
Réseau de distribution	80,793,961	70,925,391
Autres propriétés	4,912,872	4,683,812
Équipement de communication	661,773	635,000
Véhicules automobiles et autre équipement	7,505,900	6,174,589
	497,066,779	482,436,236
Constructions en cours	77,029,528	24,350,475
	574,096,307	506,786,711
Moins les contributions pour aide à la construction	23,685,266	23,522,669
	550,411,041	483,264,042
Moins amortissement accumulé	107,707,569	96,086,034
	$442,703,472	$387,178,008

Note 4—Fonds de l'appareillage C.C.H.T.

La Commission constitue progressivement un fonds de placement en vue du règlement de son obligation envers la Compagnie Générale Électrique du Canada Ltée, mentionnée dans la note 5, eu égard à l'achat de l'appareillage de la centrale à Eel River pour la conversion du courant continu à haute tension. On prévoit que le fonds atteindra environ $18,000,000 au 31 décembre 1977.

Note 5—Débentures à fonds d'amortissement émises par la Commission

REMBOURSABLES EN DOLLARS CANADIENS

Échéance	Intérêt %	1974	1973
1974 15 octobre	8½	$ 7,905,000	$ 8,000,000 (a)
1989 15 octobre			
1975 1 août	9	10,000,000	10,000,000 (b)
1990 1 août			
1987 15 mars	5½	2,650,000	2,650,000
1988 1 novembre	5½	2,000,000	2,000,000
1989 15 octobre	8½	95,000	—
1991 1 juillet	5¾	5,000,000	5,000,000
1992 15 mars	5½	7,350,000	7,350,000
1993 1 novembre	5½	6,000,000	6,000,000
1994 15 juin	5½	10,000,000	10,000,000
1994 31 décembre	5½	3,790,000	3,790,000
1995 1 mai	6¼	15,000,000	15,000,000
1995 15 octobre	5¾	7,500,000	7,500,000
1996 1 janvier	6	13,800,000	13,800,000
1996 1 mars	6	4,000,000	4,000,000
1996 1 octobre	6½	6,100,000	6,100,000
1996 15 novembre	7⅞	20,000,000	20,000,000
1997 15 octobre	8⅜	20,000,000	20,000,000
1998 15 novembre	8½	25,000,000	—
1999 31 décembre	5½	8,210,000	8,210,000
		174,400,000	149,400,000

REMBOURSABLES EN DOLLARS AMÉRICAINS

Échéance	Intérêt %	1974	1973
1974 1 février	7¾	—	5,000,000
1986 2 janvier	5¼	9,334,000	9,950,000
1986 1 novembre	5¼	4,079,000	4,319,000
1987 1 septembre	5¼	6,068,000	6,388,000
1990 15 avril	5	13,762,000	14,195,000
1991 1 mai	5½	14,280,000	14,650,000
1991 15 novembre	6	17,500,000	17,500,000
1992 15 octobre	6½	15,000,000	15,000,000
1993 15 février	6⅞	15,000,000	15,000,000
1994 1 février	7¾	10,000,000	10,000,000
1998 1 avril	7⅞	45,000,000	—
		150,023,000	112,002,000
Prime sur change à la date d'émission (note 2)		7,134,190	7,585,546
		157,157,190	119,587,546
		331,557,190	268,987,546
Moins les biens du fonds d'amortissement détenus en fidéicommis par la Province du Nouveau-Brunswick (note 6)		20,780,426	16,149,182
		$310,776,764	$252,838,364

RENVOIS

(a) Peuvent être échangées au choix du détenteur le ou avant le 15 avril 1974 contre des débentures 8½% échéant le 15 octobre 1989.

(b) Peuvent être échangées au choix du détenteur le ou avant le 1er février 1975 contre des débentures 9% échéant le 1er août 1990.

Emprunts de la Province du Nouveau-Brunswick

	1974	1973
Pour lesquels la Province a émis des débentures afin de fournir des fonds à la Commission (remboursables en dollars américains: 1974 — $11,656,000; 1973 — $12,466,000)	$29,554,500	$30,364,500
Moins les biens des fonds d'amortissements détenus en fidéicommis par la Province relativement à ces débentures — note 6	9,798,429	8,868,586
	$19,756,071	$21,495,914

Note 5—Suite

Autres emprunts à long terme	1974	1973
Compagnie Générale Électrique du Canada Ltée — relativement à l'achat par la Commission de l'appareillage à Eel River pour la conversion du courant direct à haute tension; payable le 31 décembre 1977 lorsque le principal et l'intérêt auront atteint environ $30,000,000	$25,854,422	$24,689,337
Ville de Grand-Sault — relativement à l'achat du réseau de distribution; payable à raison de $50,000 par année	250,000	300,000
	$26,104,422	$24,989,337

Note 6—Fonds d'amortissement

Le ministre des Finances de la Province du Nouveau-Brunswick maintient, à titre de fiduciaire de la Commission, un fonds d'amortissement pour toutes les débentures émises exigeant un tel fonds.

Les placements des fonds d'amortissement sont comptabilisés au prix coûtant et les revenus y relatifs sont portés dans l'état des résultats de la Commission. Les débentures de la Commission détenues par les fonds ne sont pas annulées avant leur échéance.

Les émissions de débentures par la Commission comportant des clauses de rachat annuel aux fins des fonds d'amortissement prévoient que la Commission peut satisfaire ses obligations en achetant des débentures en circulation de l'émission en cause à n'importe quel moment à un prix ne dépassant pas la valeur nominale des débentures. Les débentures ainsi utilisées pour répondre aux exigences des fonds d'amortissement sont annulées et déposées auprès du ministre des Finances et elles ne sont pas réémises. Tout gain ou perte provenant d'une telle opération est imputé aux résultats.

Note 7—Réserves

	1974	1973
Fluctuations dans les conditions hydrauliques	$11,797,000	$ 9,046,000
Assurance	3,545,466	2,628,737
Éventualités (note 2)	20,219,005	15,747,996
Total des réserves	$35,561,471	$27,422,733

RÉSERVE POUR FLUCTUATION DANS LES CONDITIONS HYDRAULIQUES:

Dans le but de normaliser les coûts de production affectés par les fluctuations dans les conditions hydrauliques, la Commission vire annuellement de la réserve ou à la réserve pour fluctuations dans les conditions hydrauliques une somme devant équilibrer les coûts de production en fonction d'un niveau mensuel moyen d'entreposage. Le calcul de cette somme se fonde sur les données relatives aux débits d'eau compilées sur une période de 35 ans.

Selon que la capacité de production de la Commission s'accroît ou que le coût des autres sources d'approvisionnement s'accroît, la Commission augmente la réserve, selon ce qu'elle juge opportun, par des virements des bénéfices conservés dans l'entreprise.

RÉSERVE POUR ASSURANCE:

Cette réserve a été constituée en contrepartie d'un fonds d'auto-assurance destiné à compléter la protection obtenue de compagnies d'assurance. La Commission, selon ce qu'elle juge opportun pour le maintien d'une protection raisonnable, accroît la réserve par des virements des bénéfices conservés dans l'entreprise. Aucun montant n'a été débité à cette réserve durant l'exercice clos le 31 mars 1974.

RÉSERVE POUR ÉVENTUALITÉS:

La réserve pour éventualités provient de l'accumulation sur un certain nombre d'exercices des sommes que la Commission juge opportun de mettre de côté à même les bénéfices conservés dans l'entreprise. Cette réserve a été constituée dans le but de compenser les coûts pouvant résulter de dommages matériels importants ou de l'abandon prématuré de propriétés ou pièces d'outillage, les risques encourus au titre du change sur les emprunts remboursables en devises étrangères et toute autre éventualité propre aux opérations de la Commission. Aucun montant n'a été débité à cette réserve durant l'exercice clos le 31 mars 1974.

Note 8—Litige

En février, 1968, Mactaquac Constructors (une coentreprise) a réclamé de la Commission des frais additionnels, pour un total provisoire de $8,315,026, concernant l'aménagement hydro-électrique de Mactaquac. Par la suite, soit le 8 avril, 1969, le montant a été porté à $10,276,844 après que l'entrepreneur eut soumis la réclamation à l'arbitrage en vertu du contrat. Les audiences à l'arbitrage ont commencé le 21 avril, 1969 et se sont terminées le 30 avril 1974. Le 8 mai 1969, une modification additionnelle à la réclamation augmentait le montant à $16,871,548. On s'attend à ce que l'arbitre rende son jugement d'ici le 31 octobre, 1974. À la suite d'études approfondies par les ingénieurs-conseils de la Commission et l'Ingénieur désigné dans le contrat, il semble qu'une certaine partie de la réclamation initiale soit valide mais le conseiller juridique de la Commission est d'avis que la plus grande partie de la réclamation, et particulièrement la dernière révision du montant de la réclamation, est non seulement exagérée mais qu'en plus elle n'a que peu ou pas de mérite. On a comptabilisé un montant que la Commission considère suffisant pour conclure tout règlement suivant l'arbitrage.

Note 9—Engagements

La Commission construit présentement une centrale thermique au mazout, à Coleson Cove, près de Saint-Jean, endroit où les marées sont hautes. La centrale, composée de trois unités totalisant 900,000 kilowatts, coûtera environ $220,000,000. Au 31 mars 1974, on avait déboursé $55,676,442 pour ce projet. On s'attend à ce que la première unité soit mise en service vers la fin de 1975. La Commission a conclu une entente, pour la vente de 400,000 kilowatts d'électricité venant de cette centrale pour une période de dix ans, avec la Maine Electric Power Company agissant en son nom et pour le compte d'autres entreprises de service public de la Nouvelle-Angleterre. Le prix que la MEPCO devra payer dépendra du coût final de la centrale.

Le contrat prévoit que la Commission pourra recouvrer ses charges fixes, ses frais d'exploitation et ses frais de transport auxquels s'ajoutera une marge de rendement sur son capital investi.

Le solde non utilisé des autres dépenses en immobilisations approuvées au 31 mars 1974 s'élevait à environ $12,911,870.

Régime du personnel

D'autres mesures ont été prises au cours de l'année en prévision des demandes de main-d'oeuvre. Une étude sur la formation du personnel ainsi que sur la main-d'oeuvre a été effectuée afin de répondre aux besoins de main-d'oeuvre du programme nucléaire. De plus, le programme informatique de prévision de la main-d'oeuvre a fourni des précisions sur les effectifs compétents de la Commission en termes d'hommes de métiers, d'administrateurs et de technologues.

Le négociations entreprises l'année dernière entre la Commission et le local 1733, groupe des préposés à l'exploitation (non-surveillants) de la Fraternité internationale des travailleurs de l'électricité ont mené à la signature, le 27 juin 1973, d'une convention collective d'une durée de deux ans. Cette entente demeurera en vigueur jusqu'au 1er janvier 1975.

Les négociations entre le local 2309, groupe des services techniques de la Fraternité internationale des travailleurs de l'électricité, furent entreprises en novembre 1973. Les négociateurs ont poursuivi leurs discussions jusqu'à la signature d'une entente le 20 juin 1974. Cette convention collective demeurera en vigueur jusqu'au 1er janvier 1976.

Des programmes de perfectionnement et de formation ainsi que des séminaires sur la gestion furent organisés afin de permettre l'amélioration continue du personnel de la Commission.

Le nombre d'employés permanents et temporaires de la Commission s'élève à 1885 comparativement à 1636 au 31 mars 1973.

L'ordinateur joue un rôle accru dans la conduite des affaires de la Commission. Un programme informatique spécial conçu pour fournir des données opportunes sur les besoins éventuels de main-d'oeuvre essentielle à l'exploitation des centrales additionnelles a été élaboré.

Planification

Les demandes d'énergie électrique produite par le réseau de la Commission ont augmenté de façon continue aux taux dépassant la moyenne nationale de 7%. La charge annuelle pour l'année financière 1973-74 a augmenté de 14%. Une analyse approfondie révèle un taux d'augmentation possible de 9% dans la demande prévue. Toutefois, l'époque "d'incertitudes énergétiques" dans laquelle nous vivons à l'heure actuelle pourrait avoir une influence considérable sur la demande au fur et à mesure que l'électricité devient un mode de chauffage, de transport, etc.

Afin de répondre à l'augmentation prévue dans la charge au cours de la prochaine décennie, une capacité supplémentaire de quelque 1,400 kilowatts deviendra essentielle. Trois unités thermiques de 315,000 kilowatts alimentées au mazout sont en voie de construction à Coleson Cove. L'exploitation de ces trois unités est censé débuter vers la fin de 1976. La Commission d'énergie électrique du N.-B. conservera 500,000 kilowatts et les 400,000 kilowatts restants seront transmis à la "Maine Electric Power Company" pendant une période de dix ans jusqu'à l'expiration du contrat après quoi, ils reviendront à la Commission. Les 500,000 kilowatts retenus par la Commission serviront à répondre aux demandes qui surgiront suite à la cessation du contrat d'achat conclu avec l'Hydro-Québec.

Après l'achèvement des travaux à Coleson Cove, la planification de la production sera basée sur l'énergie nucléaire produite en 1970-80. Les prospectives d'environnement ainsi que les études économiques et technologiques relatives à l'évaluation de l'emplacement idéal de la centrale nucléaire progressent rapidement. Nous prévoyons que la première unité de 600,000 kilowatts sera aménagée complètement vers la fin de 1979 et la deuxième en 1981. L'aménagement d'une deuxième unité dépendra du résultat des négociations en cours à ce moment-là avec les autres entreprises canadiennes de service public.

Cependant, une production accrue sera essentielle pendant la période allant de 1976 à 1979 soit la période entre l'achèvement de Coleson Cove

Centrale nucléaire proposée de 1200 mégawatts vue par un artiste.

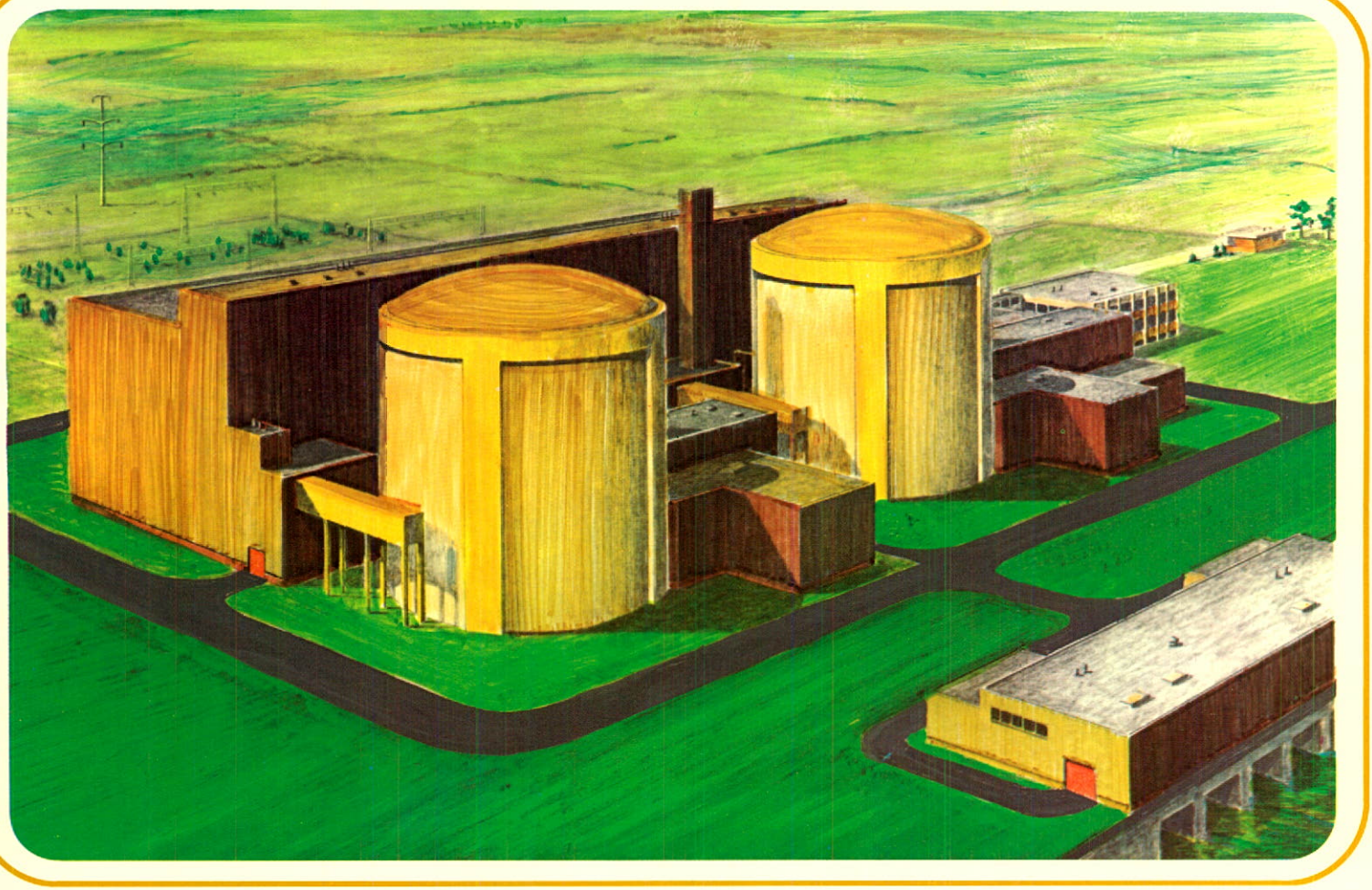

et l'exploitation de la première unité nucléaire. D'autres modes possibles de production sont maintenant à l'étude. Il y a, entre autres, l'aménagement d'une centrale hydro-électrique à Rivière-Verte; l'aménagement d'une unité de 100,000 à 200,000 kilowatts alimentée au charbon (pris dans les réserves de la province) et l'achat d'énergie en provenance des entreprises voisines de service public.

L'aménagement des deux autres unités à la centrale de Mactaquac est prévu pour le printemps 1978. L'accroissement de la production au moment où le débit du fleuve est plus grand permettra l'économie annuelle du combustible utilisé pour ces deux unités.

La décision des autorités américaines de donner suite au projet de réservoir et de production de Dickey—Lincoln au Maine pourrait hâter l'exploitation d'autres ressources du fleuve Saint-Jean au Nouveau-Brunswick.

Un vif intérêt a été manifesté vis-à-vis de l'énergie marémotrice. La Commission, de concert avec le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, participe à une étude rétrospective. La Commission étudie également jusqu'à quel point le fleuve Saint-Jean et ses centrales actuelles et éventuelles ainsi que ses réservoirs peuvent stabiliser la puissance fournie par la production marémotrice.

La planification de la transmission s'oriente vers un réseau provincial de 345,000 volts. La phase initiale est maintenant en cours entre les postes d'arrivée et de départ de Coleson Cove et de Keswick; suivront, à la fin de la présente décennie, les interconnexions de 345,000 volts avec Moncton et avec le nord de la province.

Production annuelle prévue au Nouveau-Brunswick

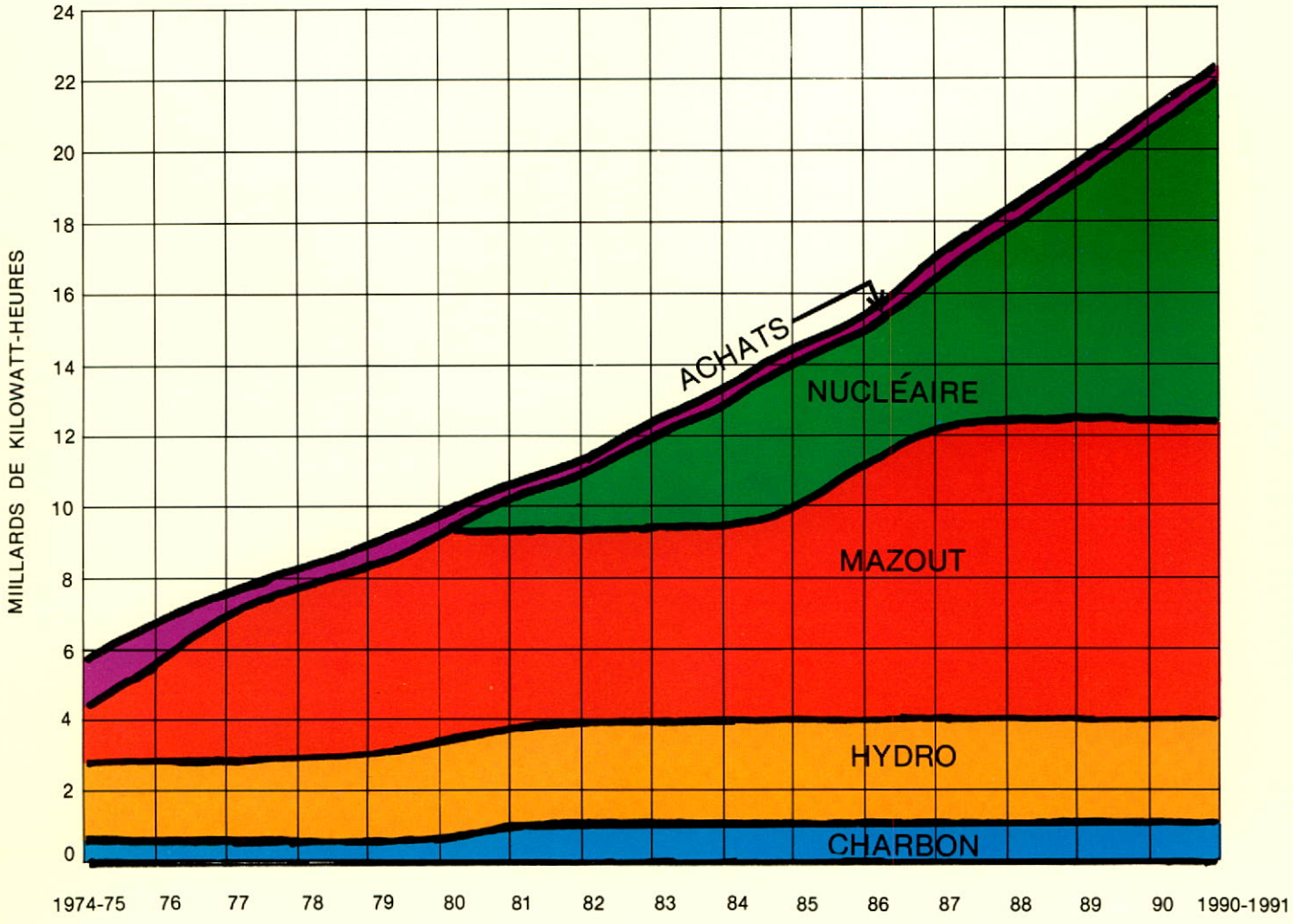

Accroissement des immobilisations

Bien qu'aucune nouvelle capacité de production majeure ne fut installée au cours de l'année, la Commission a poursuivi son programme de travaux d'immobilisations de plus de $64 millions. Une grande partie de cette somme, soit plus de $41 millions pour l'année financière 1973-74, a été consacrée à l'aménagement de la centrale de Coleson Cove.

Les travaux à Coleson Cove progressent sans aucune difficulté grave malgré le grand nombre de travaux de construction en cours. La centrale de trois groupes—générateurs est censé être complétée en 1976; l'achèvement du premier groupe est prévu pour 1975.

Toutes les unités seront alimentées au mazout et la centrale sera dotée des systèmes de réglementation du milieu les plus perfectionnés tels que dépoussiéreur électrostatique, système d'alimentation variant selon l'environnement et une cheminée de 600 pieds. De plus, des installations de captation, d'épandage et d'épuration seront aménagées pour recevoir les résidus liquides.

Un contrat de société avec la "Maine Electric Power Company" visant l'achat, par cette dernière, de 400,000 des 945,000 kilowatts (puissance initiale) produits à la centrale a contribué à permettre à la Commission de construire cette centrale moderne à ce moment-ci malgré les coûts actuels.

L'aménagement des immenses turbo-générateurs pesant 1.2 millions de livres progresse rapidement à la centrale de Coleson Cove et est censé être complété en 1975.

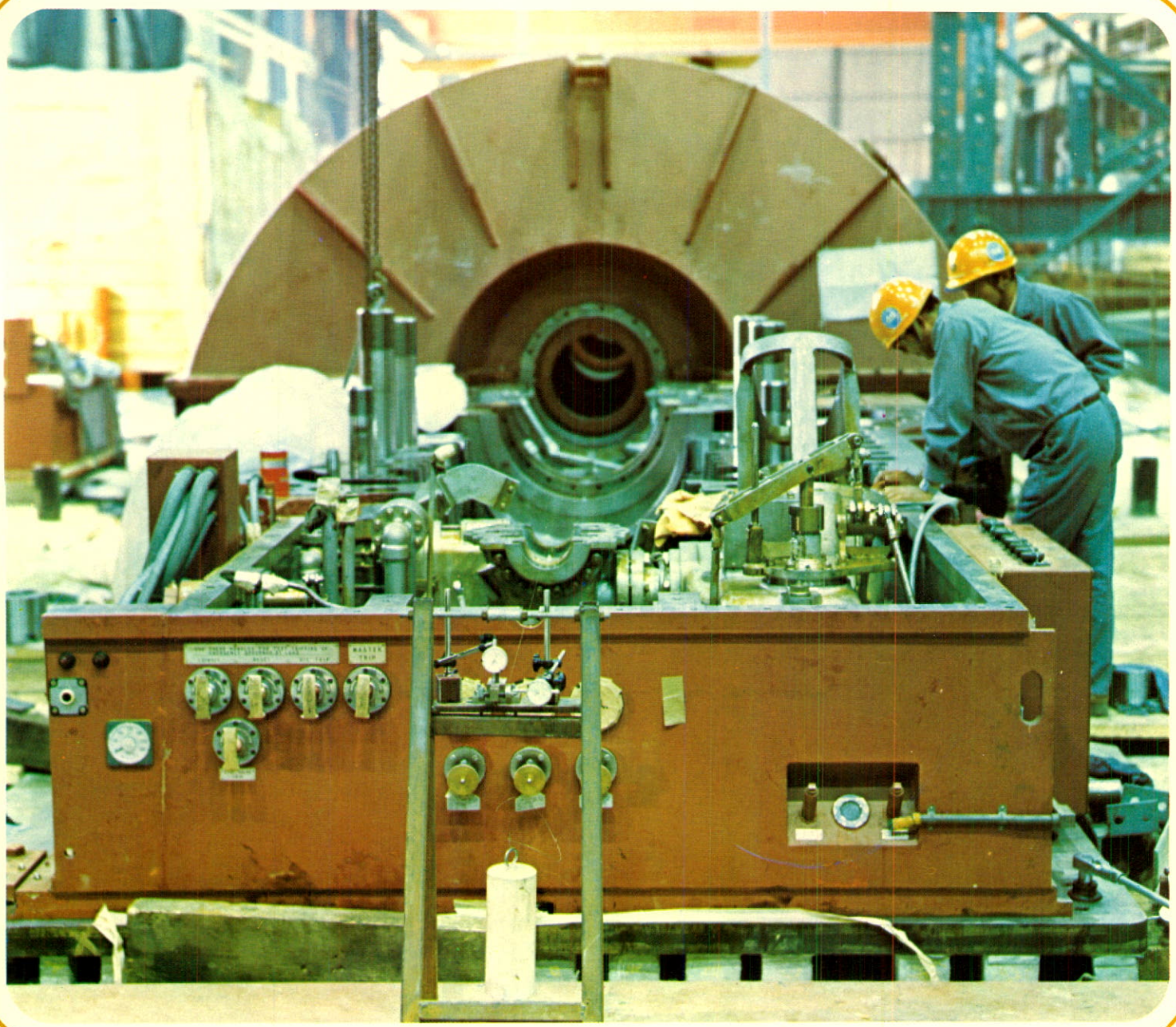

A la cessation du contrat de 10 ans, la vente des 400,000 kilowatts cessera et cette énergie sera retransmise au réseau de la province.

Une grande partie des besoins provisoires additionnels de la Commission est comblée grâce aux achats d'énergie provenant de l'Hydro-Québec et conclus dans le cadre d'une entente prenant fin à la fin d'octobre 1976.

Au cours de l'année, la Commission a aménagé un groupe-générateur diesel mobile de 1,000 kilowatts à la centrale de Grand Manan. L'Ile de Grand Manan, située au large des côtes du Nouveau-Brunswick dans la Baie de Fundy, est desservie à l'heure actuelle par la Commission grâce à un réseau isolé.

Six nouveaux postes ont été ajoutés au réseau de distribution de la Commission à Doaktown, Allardville, Canterbury, Sainte-Marie-de-Kent, Springfield et Kingsclear. Vingt-six autres postes ont été améliorés en ajoutant à la puissance des transformateurs ou en y apportant d'autres modifications. En tout, 78,000 kilovoltampères ont été ajoutés au réseau de distribution dans le cadre de ce programme.

Une ligne de transmission de 69,000 volts a été aménagée entre Shippagan et Lamèque dans le nord du Nouveau-Brunswick afin de répondre à la charge accrue dans cette région.

Les travaux progressent également en ce qui a trait aux diverses lignes de transmission, cables terminaux et nombreux postes à travers la province. Une grande partie de ces travaux vise l'intégration de la centrale de Coleson Cove au réseau. Deux lignes de transmission de 345,000 volts sont en voie d'aménagement entre les bornes de Coleson Cove (en voie de construction) et celles de Keswick. De plus, une ligne double de 138,000 volts est en voie d'installation entre les bornes d'Acamac et Coleson Cove ainsi qu'une autre ligne double de 138,000 volts entre les bornes de Lancaster et Coleson Cove.

Un édifice de pierre de deux étages de 22,000 pieds carrés a été construit à Fredericton au cours de l'année; cet édifice fait partie du complexe du siège social. Le personnel du génie occupera ces locaux au début de l'été 1974.

Après la montée en flèche du coût du pétrole suite aux troubles d'octobre 1973 au Moyen-Orient, une étude a été effectuée sur l'utilisation des réserves de charbon de la province pour alimenter les centrales. Cette étude identifiera les réserves de charbon disponibles dans les mines de Minto / Chipman. Cette étude permettra également à la Commission d'établir le coût véritable de la reprise de l'exploitation du reste du charbon et de préciser l'importance de ces réserves en vue d'une production énergétique éventuelle basée sur cette ressource.

Les possibilités énergétiques du fleuve Saint-Jean ont également fait l'objet d'une étude. Au cours de l'année, un rapport a été complété sur les possibilités de réservoirs et de production additionnels tout en accordant une attention tout à fait spéciale à la Rivière-Verte, tributaire du fleuve Saint-Jean, qui se jette dans le lac artificiel de Grand-Sault.

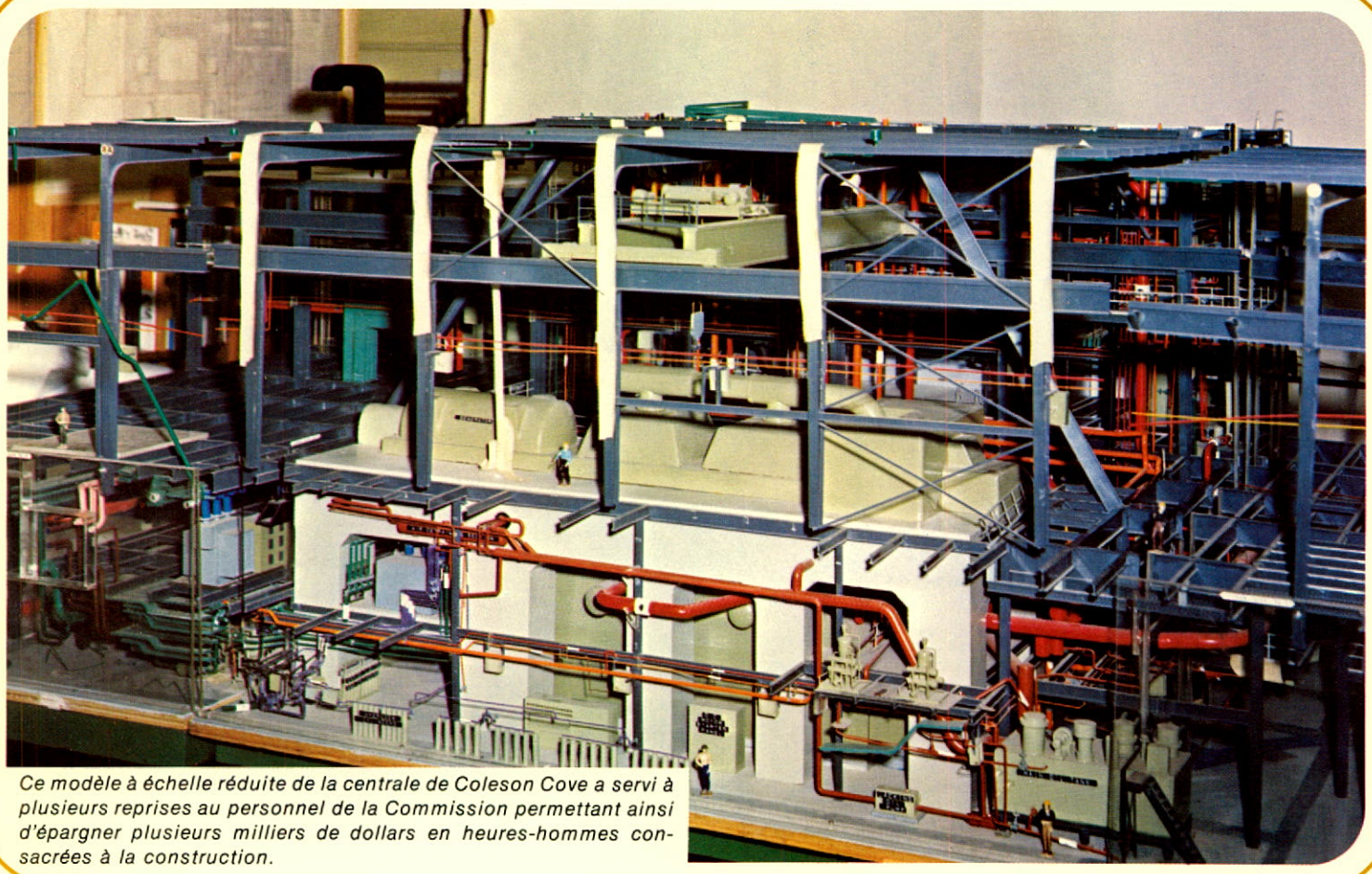

Ce modèle à échelle réduite de la centrale de Coleson Cove a servi à plusieurs reprises au personnel de la Commission permettant ainsi d'épargner plusieurs milliers de dollars en heures-hommes consacrées à la construction.

Les travaux se poursuivent selon le calendrier prévu à la centrale de 945,000 kilowatts à Coleson Cove. Près de 10,000 tonnes d'acier de charpente et 215,000 pieds carrés de revêtement en béton préfabriqué serviront à la construction de la plus grande centrale thermique des provinces maritimes.

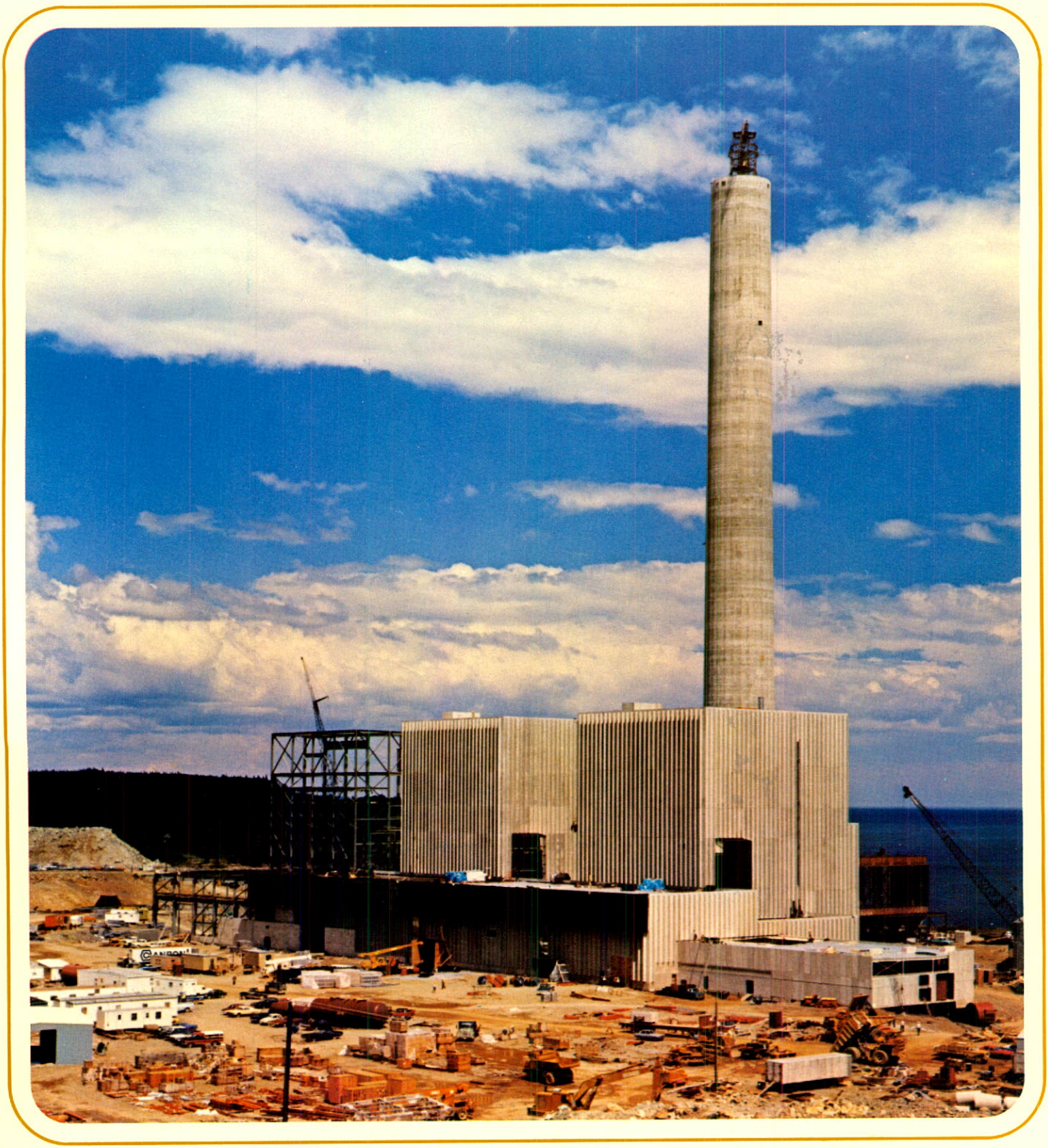

Bilan de la production et des ventes

POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE SE TERMINANT LE 31 MARS 1974

	1974 Kilowatt heures	1973 Kilowatt heures	Différence Kilowatt heures	%
PRODUCTION				
Hydraulique	2,662,918,600	3,130,003,300	− 467,084,700	−14.9
Thermique	2,760,541,000	2,593,346,000	+ 167,195,000	+ 6.45
Diesel	8,869,562	8,269,700	+ 599,862	+ 7.25
Achats	2,782,375,437	1,475,082,925	+1,307,292,512	+88.5
Production brute et achats	8,214,704,599	7,206,701,925	+1,008,002,674	+14.0
Transformateur auxiliaire	267,916,461	203,520,427	+ 64,396,034	+31.6
Production nette et achats	7,946,788,138	7,003,181,498	+ 943,606,640	+13.5
Pertes—transformateur et transmission	420,496,893	292,188,794	+ 128,308,099	+43.9
Pertes—% de la production brute et achats	5.3%	4%		
Distribution totale de l'énergie	7,526,291,245	6,710,992,704	+ 815,298,541	+12.1
VENTES				
En gros	431,541,702	387,569,772	+ 43,971,930	+11.4
Interconnexion	2,470,992,566	1,995,008,807	+ 475,983,759	+23.9
Aux industries	2,713,307,050	2,653,367,480	+ 59,939,570	+ 2.3
Aux maisons d'affaires (12,406)	650,311,501	586,560,034	+ 63,751,467	+10.9
Domestiques (161,818)	1,072,157,836	911,084,654	+ 161,073,182	+17.7
Revenu moyen par kwh domestique (rajustement—combustible exclu)	2.36¢ brut 2.20¢ net	2.45¢ brut 2.29¢ net		
kwh par usager domestique	6,625	5,960	+ 665	+11.2
Eclairage des rues	29,961,055	27,352,813	+ 2,608,242	+ 9.5
VENTES TOTALES	7,368,271,710	6,560,943,560	+ 807,328,150	+12.3
Centrale et consommation interne	270,437,847	206,173,140	+ 64,264,707	+31.2
PERTES TOTALES	575,995,042	439,585,225	+ 136,409,817	+31.0
PRODUCTION BRUTE ET ACHATS	8,214,704,599	7,206,701,925	+1,008,002,674	+14.0

Etat comparatif des statistiques (exploitation et matérielles)

	31 mars 1964	31 mars 1966	31 mars 1969	31 mars 1973	31 mars 1974
Total des plaques signalétiques (en KW)	406,636	430,261	928,461	1,150,326	1,151,326
Production brute—Achats (en Kwh)	1,797,928,340	2,571,484,730	3,856,535,510	7,206,701,925	8,214,704,599
Total de l'énergie distribuée	1,656,768,900	2,361,893,960	3,481,938,320	6,710,992,704	7,526,291,245
Revenu global	$ 24,650,853	$ 33,678,474	$ 45,023,257	$ 78,990,893	$ 94,356,286
Dépenses et crédits votés totaux	$ 24,222,115	$ 33,108,342	$ 44,535,275	$ 78,268,439	$ 91,483,972
Avoirs fixes y compris les travaux en cours	$ 184,956,439	$ 247,896,390	$ 372,542,866	$ 483,264,042	$ 550,411,041
Capital de roulement	$ 8,334,136	$ 20,896,855	$ 24,761,109	$ 21,095,266	$ 40,054,510
Obligations courantes	$ 5,186,693	$ 16,082,808	$ 22,829,687	$ 27,361,596	$ 38,851,061
Inventaires	$ 1,505,507	$ 2,052,526	$ 2,254,310	$ 4,412,034	$ 6,649,480
Dette nette à long terme	$ 147,622,243	$ 196,781,869	$ 292,314,836	$ 359,412,118	$ 415,845,386
Actif du fonds d'amortissement	$ 15,220,609	$ 16,515,616	$ 20,982,534	$ 25,017,768	$ 30,578,855
Dépréciation accumulée	$ 34,267,534	$ 43,819,701	$ 62,226,483	$ 96,086,034	$ 107,707,569
Autres réserves	$ 10,282,300	$ 14,418,986	$ 22,232,280	$ 27,422,733	$ 35,561,471
Réserves et dépréciation accumulée	$ 44,549,834	$ 58,238,687	$ 84,458,763	$ 123,508,767	$ 143,269,040
Réserves totales—pourcentage des avoirs fixes	24.1	23.9	22.7	25.5	26.0
Circuit de lignes de transmission (en mille)	1,947	2,225	2,485	2,842	2,862
Circuits de distribution (en mille)	8,447	8,586	8,765	9,988	10,700
Nombre d'usagers ménagers	107,948	111,026	126,793	152,870	161,818
Nombre d'usagers industriels	2,552	2,892	638	851	909
Nombre d'usagers commerciaux	7,943	10,112	11,480	11,768	12,406
Nombre d'usagers d'éclairage des rues			1,276	1,620	1,688

Notre milieu

Le Nouveau-Brunswick est souvent appelé "La province pittoresque du Canada". C'est un endroit où l'homme et la nature ont appris à vivre en harmonie.

Les Néo-Brunswickois travaillent à préserver leur environnement naturel tout en continuant d'exploiter leur potentiel économique. L'énergie électrique nous permettra d'atteindre ce double objectif. L'électricité s'harmonise bien avec notre environnement et améliore efficacement notre niveau de vie.

La Commission d'énergie du N.-B., votre entreprise de service public, est convaincue que notre niveau de vie peut être maintenu grâce à une planification adéquate et à l'exploitation de nos ressources naturelles. Le développement approprié d'un mode varié de production énergétique basée sur les ressources hydrauliques et nucléaires et sur le combustible fossile est essentiel au maintien de la stabilité du coût de l'électricité. Le maintien des coûts peu élevés de l'électricité contribuera indéniablement à l'essor économique.

L'objectif de la Commission est de fournir une énergie électrique adéquate, sûre et économique qui favorisera l'expansion économique continue tout en endommageant le moins possible notre environnement. Nous croyons pouvoir atteindre cet objectif.

L'électricité s'harmonise avec notre environnement. Vous apercevez le terrain de pique-nique aménagé dans le parc provincial de Mactaquac et le lac artificiel de Mactaquac; à l'arrière-plan, les installations de prises d'eau de la centrale de Mactaquac.

J. Stewart Brooks

J. STEWART BROOKS
Président

A. J. O'Connor

A. J. O'CONNOR
Directeur-général

La Commission d'Energie Electrique du Nouveau-Brunswick

LA COMMISSION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

CARTE DU RÉSEAU

LÉGENDE

DONNÉES DES CENTRALES

- EN SERVICE
- SOUS CONSTRUCTION
- ATTACHÉS À L'EST CANADIEN ET AU RÉSEAU DES É.-U.

LIGNES DE TRANSPORT

- 138 KV
- 230 KV
- 345 KV

SOUS CONSTRUCTION

- 2 LIGNES 345 KV
- 138 KV

HTCD STATION DE CONVERSION

DONNÉE DES CENTRALES

	NO. DE GROUPEMENTS	CAPACITÉ EN KILOWATTS
HYDRO-ÉLECTRIQUES		
Tobique	2	20,000
Beechwood	3	115,000
Milltown	7	3,900
Grand Sault	4	63,000
Sisson	1	10,000
Mactaquac	4	400,000
TOTAL-HYDRO		611,900
THERMIQUES		
Grand Lake—No. 1	2	13,750
Grand Lake—No. 2	4	85,000
Chatham	2	32,500
Dock Street	2	16,000
Courtenay Bay	4	263,365
Dalhousie	1	100,000
Moncton Turbine à gaz / sync.	1	25,000
TOTAL—THERMIQUE		535,615
DIESEL		
Grand Manan		3,811
TOTAL—DIESEL		3,811
GRAND TOTAL		1,151,326

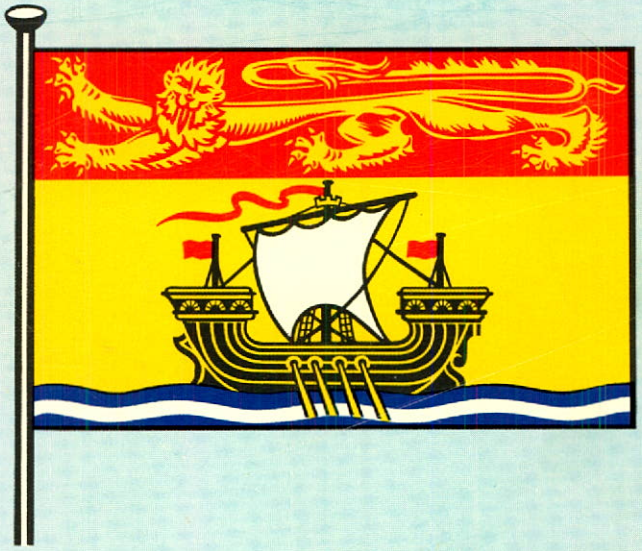

IMPRIMÉ AU NOUVEAU-BRUNSWICK, CANADA, par UNIPRESS